



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E196356

VALABLE JUSQU'AU 18/01/2027

ÉDITÉ LE

10/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2017

Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2022 B 01224

Siret : 832 780 233 00033

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4753886

Assurance Responsabilité Travaux :
MIC INSURANCE PHE2400041

Assurance Responsabilité Civile :
MIC INSURANCE PHE2400041

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : FRANCE RENOVATION SECURITE

55 RUE DU CHATEAU D'ANGLETERRE
67300 SCHILTIGHEIM

Téléphone : 07 50 38 45 62

Fax :

Portable : 07 50 38 45 62

Site Internet : <http://francerenovationsecurite.fr/>

E-mail : contact@francerenovation.net

Responsabilité légale :
RGUIG MONCEF GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/04/2025
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	07/04/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	05/12/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	05/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	07/04/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	07/04/2025
o Ventilation mécanique	07/04/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	19/01/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	19/01/2023
o Isolation des combles perdus	19/01/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	19/01/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.